



LETTRE D'INFORMATION

SEPTEMBRE 2015

édito

Cher Client,
Nous avons le plaisir de vous adresser notre lettre d'information de rentrée.

En effet, avant de revenir d'ici la fin d'année sur les sujets qui concernent vos entreprises, nous traitons cette fois-ci de sujets qui concernent le particulier et qui sont à nos yeux des sujets d'importance :

- La **Dépendance** dont on constate malheureusement qu'elle concerne de plus en plus de monde et qui mérite d'être « anticipée » le plus possible.
- La **Garantie des Accidents de la Vie (GAV)** qui peut apporter une couverture à tous les membres d'une famille alors que bien souvent, une majorité d'entre eux, et notamment les enfants, n'ont aucune garantie.

Nous vous invitons à diffuser ces informations à vos salariés, et nous n'oublions pas que vous méritez vous aussi d'être un Particulier bien assuré ...

Bonne rentrée.

Cyril Bayvet
PDG

L'ACTU DU MOMENT

La Dépendance

FOCUS PRODUIT

**La Garantie des Accidents de la Vie
(GAV)**

La Dépendance

Aujourd'hui, les progrès de la médecine permettent de vivre plus longtemps. Cependant de nouvelles problématiques liées au grand âge surviennent.

La perte d'autonomie est ainsi devenue un véritable sujet de société qui peut toucher chacun d'entre nous, en tant qu'aidant d'un proche dépendant, ou soi-même en tant que personne dépendante.

Prévisions démographiques pour 2050

- Vieillesse de la population française : Les + de 60 ans représenteront 32% de la population
- Allongement de l'espérance de vie : 88 ans pour une femme et 83 ans pour un homme

Qu'est-ce que la dépendance ?

L'état de dépendance se définit par l'impossibilité pour une personne âgée de réaliser seule et définitivement, sans l'assistance d'une tierce personne, un certain nombre d'actes de la vie quotidienne : se nourrir, s'orienter, se déplacer, s'habiller, satisfaire à son hygiène corporelle.

Si la dépendance concerne en premier lieu la personne touchée par un affaiblissement physique ou psychique, c'est aussi une situation contraignante et difficile psychologiquement pour toute sa famille et ses proches qui prennent alors le rôle d'aidants.

Le coût de la dépendance

Malgré les aides gouvernementales, comme l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la dépendance engendre des dépenses importantes qui alourdissent encore une situation déjà difficile.

LE SAVIEZ-VOUS?

1800 € - C'est en province le coût mensuel moyen du maintien à domicile en situation de dépendance

3500 € - C'est en région parisienne la dépense mensuelle moyenne en cas de placement en établissement spécialisé

5h30 - C'est le temps moyen consacré chaque jour à une personne dépendante par un aidant

Grâce à nos solutions d'assurance, nous vous apportons un soutien en cas de dépendance totale pour conserver votre indépendance financière, simplifier votre quotidien, accompagner vos proches et faciliter le rôle d'aidant.

Notre solution garantie dépendance

UNE RENTE VIAGÈRE MENSUELLE EN CAS DE DÉPENDANCE TOTALE
Vous définissez le montant entre 500€ et 1800€ par tranche de 100€.

UN LARGE ÉVENTAIL DE SERVICES PERSONNALISÉS

Pour vous aider, vous et vos proches, à assumer les nombreuses difficultés qui surviennent avec la perte d'autonomie.

2 GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES AU CHOIX

OPTION 1 : Le capital premier frais de 3500€, destiné à l'aménagement ou l'adaptation de votre habitation.

OPTION 2 : Le remboursement des cotisations versées depuis l'adhésion, sous forme de capital, en cas de décès de l'assuré sans perte d'autonomie avant 85 ans.

Exemples de cotisations d'une assurance dépendance

(à titre indicatif, sans valeur contractuelle)

Souscription à 65 ans
avec une rente viagère
mensuelle de 500€

→ 32 € / MOIS



Souscription à 55 ans
avec une rente viagère
mensuelle de 1000€
et l'option « capital premiers frais »

→ 40 € / MOIS



Souscription à 40 ans
pour une rente viagère
mensuelle de 1500€
avec les options « capital premiers frais »
et « remboursement des cotisations »

→ 51 € / MOIS



La Garantie des Accidents de la Vie (GAV)

En France, 11 millions de personnes sont victimes, chaque année, d'accidents de la vie privée. Ces accidents constituent la première cause de mortalité avant les accidents de la route (4 000 décès par an).

50% de ces accidents concernent les enfants et se produisent au domicile ou dans son environnement immédiat à l'occasion de travaux de bricolage ou de jardinage, de la pratique d'un sport, ou tout simplement en préparant la cuisine.

Comme la Sécurité sociale et la mutuelle complémentaire n'interviennent que sur les seuls frais médicaux, l'impact financier peut peser lourdement du fait de :

- Baisse ou absence des revenus consécutive à un arrêt de travail, une invalidité ou au décès
- Frais d'aménagement du domicile en cas de handicap
- Nécessité de recourir à une aide-ménagère ou une garde d'enfant



C'est pourquoi la Garantie des Accidents de la Vie offre une prise en charge globale, matérielle et financière, en cas de survenance de tels accidents.

Elle couvre l'ensemble de la famille jusqu'à 1 000 000 € pour environ 20 € par mois

Elle offre une protection intégrale des accidents graves de la vie quotidienne en garantissant :

1. LES PRÉJUDICES CORPORELS :

- Esthétique
- Agrément (par exemple : l'impossibilité de se livrer à son sport favori)
- Souffrance endurée

2. LES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES :

- Indemnisation de la baisse ou perte de revenus.
- Aménagement du domicile et/ou du véhicule
- Frais d'obsèques

L'indemnisation est rapide et le montant est versé dans les 30 jours suivant l'accord de la victime.

A propos, combien de personnes bénéficient d'une prévoyance dans votre foyer ?

Nous sommes à votre disposition pour réaliser une étude selon vos besoins.

BAYVET & BASSET
SOCIÉTÉ DE COURTAGE D'ASSURANCES

25, PLACE DE LA MADELEINE - 75008 PARIS
TÉL : 01 42 93 39 72 - FAX : 01 43 87 54 65
WWW.BAYVET-BASSET.FR - CBAYVET@BAYVET.FR

RCS PARIS B 582 024 436
SA AU CAPITAL DE 140.000 €
N° ORIAS 07 000 906 – SITE ORIAS WWW.ORIAS.FR

ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET GARANTIE FINANCIÈRE CONFORMES AU CODE DES ASSURANCES